

**CONSEIL MUNICIPAL DE CAOURS L'HEURE
PROCES VERBAL
REUNION DU 19 avril 2018**

Date de convocation : 12 avril 2018

L'an deux mil dix-huit, le 19 avril, 20 h 30, les membres du conseil municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Bernard DUQUESNE, Maire.

Etaient présents : Bernard DUQUESNE, Pascal DRUEL-POTTIER, Philippe RANDON, Jacky DELAITRE, Stéphane DUCROCQ, Dominique BERZIN, Patricia CHASTAGNER, Véronique CHABANCE, Marie-Claire DOLLE,

Excusés : Antony DOURNEL, Jean-Marie SONNEVILLE, Bernard FORESTIER

Absents : Marc GENEAU DE LAMARLIERE, Rémi FOULON, Delphine FROMENT
Pascal DRUEL-POTTIER a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Votants : 9

COMPTE RENDU

Le procès verbal du 3 avril 2018 est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

VENTE DU PRESBYTERE

Suite à la présentation du projet par les intéressés, Monsieur le Maire présente l'offre à 70 000€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité pour le projet de M. Mme Bare/Balligand et accepte de céder le vitrail aux acquéreurs.

DIVERS

Enzo Pizza

Installation les samedis soir à compter du 5 mai de 18h à 21h sur le parking du terrain de tennis.

Travaux face au 91, rue des près

L'aménagement de la voirie et du trottoir face à cette habitation est à modifier. Les riverains sont confrontés à des inondations lors de fortes pluies, et ont également des difficultés pour rentrer et sortir leurs véhicules.

2 devis ont été établis

Colas : 5500€HT

STPA : 5460€HT

La solution proposée par STPA prévoit également une modification du raccordement des caniveaux au fossé béton améliorant l'écoulement des eaux pluviales. Le conseil retient l'offre de STPA à l'unanimité.

Véolia/télé-relève

Une campagne d'information sera programmée pour informer les consommateurs sur les avantages de l'utilisation de la télé-relève.

M. Ducrocq fait part au conseil que dans le cadre de la loi Notre, les syndicats d'eau sont amenés à être dissous, la compétence revenant à l'EPCI à l'horizon 2020. Le conseil municipal émet le souhait de maintenir la compétence eau au syndicat.

Comité des fêtes

Suite au deuxième message diffusé aux habitants pour le maintien de l'association, une personne s'est présentée en mairie, Monsieur le Maire recevra l'intéressée.

La séance est levée à 22h03.